

Communiqué de presse

Le 3 avril 2019 : découvrez 200 affiches sur les droits des enfants

A l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Maison des Syndicats de Créteil accueillera le 3 avril 2019 de 14h à 19h la Galerie nationale des droits des enfants organisée par les Francas, une exposition d'affiches créées par des enfants, des adolescent.es et des jeunes dans le cadre de l'action « Agis pour tes Droits, de l'expression à l'action ».



« Agis pour tes Droits, de l'expression à l'action » est une action de promotion, de défense et de mise en œuvre des droits des enfants organisée par les Francas, partout en France métropolitaine et ultramarine, tout au long de l'année. Les enfants et les adolescent.es sont invités à réaliser une œuvre artistique autour de leurs droits.

Les Francas du Val-de-accueillent cette année la Galerie nationale des droits des enfants à la Maison des Syndicats de Créteil le mercredi 3 avril 2019 de 14h00 à 19h00. L'inauguration de la Galerie aura lieu à 17 heures.

Après avoir sélectionné les coups de cœur plastiques, sonores et filmiques lors de la nuit des droits des enfants organisée à Paris le 12 février 2019, la Galerie nationale des droits des enfants à Créteil permettra à un jury national et départemental de choisir les affiches coups de cœur parmi celles réalisées en 2018 par les enfants, les adolescent.es et les jeunes dans des centres de loisirs, des écoles et des établissements scolaires dans 50 départements.

Cette manifestation permettra de se rencontrer autour des productions des enfants. Elle favorisera les échanges sur les actions menées pour la défense des droits des enfants, la valorisation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et son application dans tous les territoires et dans tous les espaces éducatifs afin qu'elle soit le cadre de référence de toute action politique et éducative.

La galerie est ouverte aux groupes d'enfants et d'adolescent.es, avec notamment des **ateliers ludiques sur les droits des enfants** entre 14h00 et 16h15.

Contacts presse :

Fédération nationale des Francas :
Les Francas du Val-de-Marne

Sophie Dargelos – Tél. : 06 85 70 69 97 - sdargelos@francas.asso.fr
Ludmila Bureau – Tél. : 01 43 39 62 16 - ludmila.bureau@francas94.fr



@FrancasFede



Les Francas

3 questions à Irène Pequerul, déléguée générale des Francas



- **Que représente la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour les Francas ?**

Dans leurs statuts, les Francas se donnent pour but de « promouvoir la place que les enfants doivent avoir dans la société ». Or, la Convention constitue pour nous le texte de référence reconnaissant cette place. Elle inscrit en effet le fait que les enfants de 0 à 18 ans, malgré leur minorité, sont détenteurs de droits et que les adultes ont la responsabilité de créer les conditions pour que ces droits soient effectifs et que les enfants puissent vivre et grandir le mieux possible. La Convention reconnaît par ailleurs la personne mineure comme un sujet, un acteur social. Enfin, ce texte de portée internationale concerne tous les enfants dans le monde et constitue un cadre pertinent pour évaluer périodiquement les conditions de vie, d'éducation et d'action des enfants et des adolescent.es, y compris en France.

- **Dans le projet « Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation ! », les Francas appellent à faire de la CIDE le cadre de référence pour toute action éducative. Qu'entendez-vous par là ?**

Le Défenseur des droits a récemment attiré l'attention sur le fait que la Convention internationale des droits de l'enfant était aujourd'hui encore peu connue du grand public mais également des acteurs publics et privés qui interviennent auprès des mineurs. Or, il nous semble précisément, à l'heure où les enfants sont les premiers impactés par les inégalités croissantes, que l'ensemble des acteurs et décideurs doivent faire de ce texte la matrice de référence de leur action à l'égard des enfants et des adolescent.es. Pour faire progresser l'effectivité des droits de l'enfant pour tous les enfants et adolescent.es., pour rendre les enfants acteurs de leurs droits, pour construire de la cohérence dans l'action publique, la Convention internationale des Droits de l'enfant nous semble être un point d'appui incontournable.

Nous agissons plus particulièrement pour que la Convention internationale des droits de l'enfant devienne un support d'éducation des enfants et des adolescent.es, un outil de formation des éducateurs et une référence dans la élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives locales et des projets des espaces éducatifs.

- **Quels sont pour vous les points d'alerte aujourd'hui en ce qui concerne les droits des enfants en France ?**

Les Francas interpellent régulièrement les pouvoirs publics lorsque les droits des enfants sont bafoués, comme ils l'ont fait lors de leur Résolution générale en mai 2018. Aujourd'hui, plusieurs éléments nous alertent sur un manque d'exigence et de vigilance dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant en France.

Le sort des enfants migrants est plus que préoccupant. D'une part, en augmentant la durée de rétention à 90 jours, la loi Asile et immigration a également augmenté le temps de rétention des enfants, alors même que la rétention des mineurs est contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant. D'autre part, les mineurs isolés étrangers, durant l'instruction de leur demande de reconnaissance de minorité, ne sont pas pris en compte au titre de la protection de l'enfance et sont contraints de vivre dans la rue, sans protection et soumis à tous les dangers.

Par ailleurs, l'ordonnance de 1945 qui pose le principe fondateur de la primauté de l'éducatif sur le répressif, pourrait aujourd'hui être remise en cause par ordonnance suite au vote de la loi en cours d'examen sur la réforme de la justice. Enfin, nous pourrions également évoquer les débats sur le devenir des enfants de parents français djihadistes partis en Irak ou en Syrie. Au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant, ils ne devraient pas être considérés comme coupables des crimes commis par leurs parents, mais protégés en tant que victimes et sujets à de multiples traumatismes.



Agis pour tes droits, de l'expression à l'action

« **Agis pour tes droits** » est une action de promotion, de défense et de mise en œuvre des droits de l'enfant, organisée par les Francas tout au long de l'année. Elle s'inscrit dans une des ambitions du projet des Francas : développer l'appropriation de la Convention internationale des droits de l'enfant, de l'éducation aux droits et au droit dans le plus grand nombre d'espaces éducatifs, sur le plus grand nombre de territoires afin de contribuer au développement qualitatif de projets locaux d'éducation

Une ambition générale

Une éducation au(x) droit(s) pour exercer une citoyenneté active

- Comprendre et s'approprier la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)
- S'exprimer autour des droits de l'enfant
- Agir pour mettre en œuvre les droits de l'enfant
- Apprendre à exercer ses droits dans un environnement médiatique et numérique
- Porter des revendications et faire valoir le non-respect, voire la violation de droits.

Un parcours éducatif :

- pour les moins de 6 ans (maternelle) : découvrir ses droits dans la vie quotidienne ;
- pour les 6-11 ans (élémentaire) : comprendre ses droits, s'approprier leur signification, pouvoir les présenter, apprendre à s'y référer, les associer à une action ;
- pour les 12-18 ans : agir en faveur des droits pour soi et pour les autres, les mettre en pratique dans une action qui s'inscrit dans le temps ;
- pour les jeunes adultes : promouvoir et défendre les droits humains, s'engager pour les droits de l'enfant, préserver les droits des générations futures.

Une pluralité d'initiatives, d'actions, de productions

- Des productions utilisant des supports divers au choix des groupes (affiches, poèmes, chansons, vidéos, photos, albums, BD, sculptures...) mais aussi reportages, recueil de paroles d'enfants... qui témoignent de leur perception de la CIDE.
- Des démarches favorisant la participation des enfants et des adolescents, qui garantissent la prise en compte de leur parole ;
- Des actions mises en œuvre en faveur de l'effectivité des droits, témoignant d'une volonté de transformer la vie quotidienne des enfants et des adolescents, et qui font référence à la CIDE dans sa globalité ou à l'un ou plusieurs de ses articles.

« **Agis pour tes droits** » s'inscrit dans la dynamique des travaux du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

« **Agis pour tes droits** » contribue à des acquisitions du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par l'Éducation nationale.